



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-09-2026 /

Dossier complet le : 23-09-2026 /

N° d'enregistrement : 023914/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'une unite de teillage de lin et de batiments de stockage a FRENELLES EN VEXIN 27700 sur une parcelle a vocation industrielle libre de toute construction

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COOPER AGRICOLE TEILLAGE PLATEAU

Raison sociale

SCA

N° SIRET

78082952900020

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

COULIER

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La cooperative agricole de Teillage du Plateau du Neubourg, specialisee dans la culture et le teillage du lin, souhaite etendre son site de FRENELLES EN VEXIN par l'implantation de deux lignes de teillage, d'un batiment de stockage et d'un auvent de parcage des plateaux agricoles de lin en pailles sur un terrain d'assitte de 38570m². La nouvelle unite presentera les equipements suivants: - un batiment de production comprenant les lignes de teillage du lin - un batiment couvert ouvert pour le parcage des plateaux agricoles de lin en pailles (matiere premiere) - un batiment de stockage des matieres finis - des locaux sociaux pour le personnel travaillant sur les lignes de teillage du lin - deux silos de stockage verticaux des anas issus du teillage du lin - deux silos de stockage verticaux des graines recuperees lors de l'operation de teillage du lin - un bassin de tamponnement des eaux pluviales (2l/s/ha) et de confinement des eaux d'extinction incendie - une noue d'infiltration en aval du bassin de tamponnement-confinement - de reserves d'eau incendie assurant la DECI du site. L'exploitant souhaite egalement profiter de ce projet pour mettre en conformite la DECI du site existant en front a rue (Sud du site) par ajout d'une reserve incendie et la realisation d'un bassin de

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre a la Cooperative Agricole de Teillage du Plateau du Neubourg de repondre a la demande croissante en termes de transformation du lin. L'activite de teillage du lin permet la valorisation de l'ensemble des sous-produits obtenus a partir du lin: - fibres longues (filasses) : vendues pour l'utilisation dans l'industrie textile - fibres courtes (etoupes) : vendues pour la fabrication de textile plus grossier, de materiaux composites, etc. ... - anas de lin : vendus pour du paillage, de la litiere animale ou de panneaux agglomerés - graines : vendues pour l'alimentation animale - poussieres recuperees pour une utilisation telle que realisation de compost.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux s'implante sur un terrain d'assiette de 38570m² - bassin versant n°02. Le bassin versant n°01 est d'une surface de 16100m². Ces deux bassins versant sont independants (chacun gere ses eaux pluviales a leur propre bassin versant). Ces deux bassins versants composent la surface de la parcelle cadastrale de 54670m². Les travaux comprendront sur la parcelle de 38570m² : - les terrassements, les VRD, le bassin de tamponnement EP & de confinement des eaux incendies EI ainsi que la noue d'infiltration a la parcelle - la construction des batiments - l'installation des equipements process de teillage du lin. Les travaux se derouleront sur une duree d'une annee avec des premiers terrassements prevus avant fin de cette annee 2026. Les deblais-remblais au droit des constructions et des amenagements VRD seront optimises afin de reduire considerablement les evacuations en decharge et seront reutilises pour la construction des plateformes supports. Aucun merlon paysager ne sera realise sur site. L'alimentation en eau du chantier sera assuree a partir du reseau d'eau potable local. Les besoins en eaux seront utilises pour les sanitaires et les travaux. Le PROCESS de teillage du lin ne demande aucune eau. Des mesures seront prises pour eviter que les vehicules et les engins quittant le chantier ne salissent les voiries environnantes (lavage des roues, nettoyage des toupies avant depart du site...) Tout brulage sera interdit. Les dechets engendres par les travaux seront collectes, tries et stockes sur des aires dediees avant enlevement par des collecteurs agrees et a des societes autorisees pour la valorisation ou l'elimination en decharges agrees.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

PHASE EXPLOITATION: Le projet sera en exploitation 24h/24 du lundi au samedi. Les balles de lin en pailles seront livrees sur site par engins agricoles en provenances de parcelles agricoles locales. Les engins de livraison transiteront par un pont bascule avant de déposer les plateaux agricoles contenant les balles de lin en pailles dans le batiment de stockage couvert-ouvert. Ces plateaux agricoles seront ensuite amenes dans le batiment de production pour etre decharges sur les deux lignes de teillage. L'operation de transformation de la fibre de lin debutera par le deroulage manuelle des balles de lin en pailles et il s'en suivra mecaniquement le broyage (rouleaux canneles permettant de briser la partie ligneuse de la tige - les "anas de lin" - pour separer l'ecorce fibreuse) puis le teillage (tambours a lames venant frapper les tiges pour terminer la separation des anas des fibres de lin). ces differentes etapes permettront de recuperer les fibres longues (filasses), les fibres courtes (etoupes) ainsi que les graines. ces produits finis seront stockes dans les deux cellules du batiment de stockage produits finis. Les anas de lin et les graines recuperees seront stockes en silo. L'ensemble des lignes sera place sous aspiration avec passage dans les filtres a poussieres pour etre recuperees en bas des filtres. Les poussieres seront ensuite dirigees vers un melangeur ou de l'eau -recuperation des eaux de pluies des toitures- sera ajoputee pour les colmater legerement. L'air traite des filtres a poussieres sera rejete dans l'atmosphere. PHASE DE DEMANTELEMENT: Le demantelement du site ICPE soumis a declaration s'inscrira dans le cadre reglementaire de la procedure de cessation d'activite (attestations permettant la mise en

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet serait soumis a demande d'examen KparK du fait de l'amenagement sur une parcelle cadastrale compris entre 5ha/10ha (5,467ha de parcelle), a la demande d'examen KparK du fait des travaux de construction d'une surface neuve de plancher de 8584m²

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle cadastrale totalisant les bassins versants Surface de plancher existant en bassin versant n°01 Surface de plancher crée au projet en bassin versant n°02	(5,467, ha) (2917, m²) (8584, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Route de Cuverville

Lieu-dit :

Localité : 2 Route de Cuverville 27700 Frenelles-en-Vexin

Code postal : 27700 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°23'28"E Lat. : 49°17'24"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de FRENELLES EN VEXIN en date du 13 avril 2026 - secteur d'activites industrielles Ui. OAP n°03 du 13 avril 2026 annexe au PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après la base sig reseau-zones-humides.org, il n'y a pas de zone humide de proximite
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement d'eau au réseau communal eau potable pour répondre aux besoins en eau domestique des sanitaires et du réfectoire des locaux sociaux. Aucun prélèvement d'eau dans le processus du teillage du lin.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Absence de captage d'eaux souterraines. Infiltration des eaux pluviales à la parcelle au moyen d'une noue d'infiltration au Nord du site. Noue dimensionnée pour recevoir les eaux pluviales centennales des bâtiments et des aménagements de VRD.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Reutilisation des déblais en remblais pour réaliser les plateformes sous bâtiments et sous les aménagements de VRD.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les cotes finies en bâtiments et en aménagements VRD permettent un équilibre déblais-remblais et donc sans matériaux d'apports extérieurs.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les besoins en eau seront uniquement liés aux besoins domestiques des sanitaires et du réfectoire des locaux sociaux pour le personnel du site. Le besoin en eau pour l'humidification des poussières issues du teillage du lin provient de la citerne enterrée de récupération des eaux pluviales des toitures bâtiments. La capacité de 160000 litres de la citerne enterrée suffit à l'humidification des poussières.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain d'activités industrielles lequel est actuellement exploité en agriculture pour éviter la friche végétale jusqu'à la date de commencement des terrassements.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne présente aucun rejet dans l'eau. Les rejets dans l'atmosphère (poussières issues du dépoussiérage) sont traités par filtration dans le respect des seuils de rejets atmosphériques de l'arrêté préfectoral régissant
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est pas entouré par des activités ou des installations pouvant présenter des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'activité de l'unité de teillage de lin engendrera des déplacements d'engins agricoles et de poids lourds (matières premières et produits finis) ainsi que des véhicules légers (véhicules des employés oeuvrant sur les lignes de teillage du lin).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic et le fonctionnement des machines process de teillage du lin est source de bruit. Toutefois, les équipements process sont localisés en bâtiment couvert et ferme et leurs émissions sonores resteront limitées au
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucun bâtiment extérieur au site et aucune habitation à moins de 700 mètres à vol d'oiseau.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les équipements process mis en place au procédé de teillage du lin ne sont pas susceptibles de produire des vibrations ressenties hors du bâtiment de production de teillage du lin
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air seront principalement liés aux ventelles d'aménages d'air de ventilation et des filtres de dépoussiérage. Les filtres de dépoussiérage mis en place permettront de respecter les prescriptions de l'ICPE en termes d'émissions de poussières à l'atmosphère.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet générera : - des rejets d'eaux usées domestiques (douches et sanitaires en locaux sociaux) pour 15 équivalents habitants, - des rejets d'eaux pluviales en noue d'infiltration dans le respect d'une
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées domestiques seront traitées par un ouvrage d'assainissement autonome agréé SPANC pour ensuite être infiltré à la parcelle en noue d'infiltration. Les eaux pluviales en voiries seront traitées par un

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera une quantité très limitée de déchets se limitant quasi essentiellement au DIB et à quelques déchets provenant de l'atelier de maintenance (dossier de suivi des déchets tenu par l'exploitant) Pour rappel, le processus de teillage du lin permet de récupérer l'ensemble des produits et des sous-produits extraits de la fibre de lin, limitant ainsi la production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il a été déposé le 27 Juin 2026 une demande de déclaration ICPE sous la référence A-6-VSDZFS09C: - rubrique 1530-2 pour les bâtiments de stockage de lin et de produits finis (19 892m³) - rubrique 2260-1-b pour le broyage concassage du lin (puissance électrique de 430kW) Il est non classé pour les stockages en silo: - rubrique 2160-1 (1 800m³) - rubrique 2160-2 (1 580m³)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Consommation en eau : Récupération des eaux pluviales des toitures pour l'apport d'eau du mélangeur en eau de l'humidification des poussières. Rejets aqueux : Traitement des eaux pluviales de l'ensemble des eaux de ruissellement sur voiries par un séparateur à hydrocarbures avant rejet en noue d'infiltration à la parcelle. Tamponnement par rétention des eaux pluviales dans un bassin étanche en membrane PEHD avant rejet régulé à 2l/s/ha par infiltration en noue d'infiltration à la parcelle. Rejets dans l'Air : Aspiration de l'ensemble des lignes de teillage, récupération des poussières, aspersion et filtration des poussières avant rejet dans l'atmosphère. Paysage : Mise en place d'une clôture en périphérie du site doublée par une haie végétale et plantation d'arbres hautes tiges. Déchets : valorisation de l'ensemble des sous-produits obtenus à l'issue du travail du lin ainsi que des poussières récupérées au dépoussiérage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle cadastrale est d'une surface de 54 670m² et se décompose en deux bassins versants : - BV n°01 d'assiette de 16 100m² (1,61ha) sur lequel y est déjà construit un bâtiment de stockage et des bureaux administratifs d'une surface de 2 947,50m², - BV n°02 d'assiette de 38 570m² (3,857ha) sur lequel y sera construit des bâtiments d'une surface de 8 584,11m². Chaque bassin versant est neutre hydrauliquement et possède leur propre bassin de tamponnement des eaux pluviales avec régulation vers le milieu naturel, de confinement des eaux d'extinction incendie et leur propre noue d'infiltration à la parcelle. Le présent formulaire a présenté les enjeux environnementaux du site d'étude avec impacts générés par le projet de construction d'une unité de teillage de lin et d'aménagements au bassin versant BV n°02. Pour

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **COULIER**

Prénom Bertrand

Qualité du signataire Directeur

À CROSVILLE-LA-VIEILLE

Fait le 23-09-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)